

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le jeudi 26 mars 2026 à la salle du Conseil située au 3, rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.**

**La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.**

**Sont présents**

Monsieur le conseiller Mario Langevin  
Monsieur le conseiller Yvon Blanchard  
Monsieur le conseiller Samuel Malette  
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre  
Monsieur le conseiller Robert Berniquez  
Monsieur le conseiller Jean-François Dion  
Monsieur le conseiller Denis Marcoux  
Monsieur le substitut Jean-René Martin  
Monsieur le conseiller Mathieu Caron  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Gabriel Guertin  
Monsieur le conseiller Marc Beaudoin  
Monsieur le substitut Ghyslain Robert  
Madame la substitut Mélanie Marchand  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Pierre Côté  
Monsieur le conseiller Gilles Courchaine

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Sainte-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont absents**

Monsieur le conseiller Patrick Beaudry  
Monsieur le conseiller Louis-André Hubert  
Monsieur le conseiller Pierre Côté

Low  
Maniwaki  
Montcerf-Lytton

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

---

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

---

**Ouverture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Samuel Malette déclare la séance ouverte à 18 h 04.

**2026-R-AG083**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 26 mars 2026**

---

Monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu que l'ordre du jour du 26 mars 2026 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG084

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 17 février 2026**

---

Monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 17 février 2026 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG085

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2026**

---

Monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 février 2026 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités mensuel de la préfète – Période du 17 février 2026 au 25 mars 2026**

---

Madame la Préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

2026-R-AG086

**Autorisation - Modification à l'organigramme – Service de l'Environnement**

---

**Considérant** la structure organisationnelle actuelle du service de l'Environnement et la nécessité d'en assurer l'efficacité, la cohérence et la pérennité;

**Considérant** que le départ du coordonnateur en environnement a permis d'amorcer une réflexion globale sur l'organisation du service et la répartition des responsabilités;

**Considérant** l'analyse des fonctions et du rendement du service réalisée par la direction du service, laquelle a porté notamment sur les postes de coordination, d'administration et d'opération et qu'il y en a découlé d'assurer l'optimisation des ressources humaines, de réduire les doublons de tâches et d'assurer une meilleure efficacité opérationnelle;

**Considérant** la nécessité de structurer les activités du service de manière à assurer la prise en charge complète des opérations terrain, des suivis techniques et des responsabilités administratives;

**Considérant** que la réorganisation proposée permet d'assurer l'ensemble des responsabilités du service;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale en ce sens lors de la rencontre qui s'est tenue le 26 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la direction générale à effectuer les modifications à l'organigramme nécessaires qui suit :

- L'abolition du poste de Coordonnateur en environnement;
- La création du poste d'Opérateur saisonnier - Dédié à la matière organique au complexe environnemental Sud;
- La création du poste d'Agente au service de l'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG087

### Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

---

**Considérant** que la MRC a reçu les demandes de participation financière pour les activités suivantes :

- Soirée Country de la municipalité de Cayamant
- Tournoi des femmes du Club de curling Vallée-de-la-Gatineau
- Souper-bénéfice de Légion et cadets

**Considérant** que le Fonds Soutien à la communauté permet de soutenir financièrement ce genre de projet;

**Considérant** la recommandation du comité d'administration générale émise en ce sens lors de sa rencontre du 26 février 2026;

**Considérant** que les sommes nécessaires pour ce contrat seront prises à même le fonds Soutien à la communauté;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :

- Soirée Country – municipalité de Cayamant : 200 \$
- Tournoi des femmes – Club de curling VG : 150 \$
- Souper-bénéfice – Légion et cadets : 150 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG088

### Financement – Docu-Spectacle « Urgences rurales 360 »

---

**Considérant** que Productions Hiboux a mis sur pieds un docu-spectacle sous forme de pièce de théâtre afin d'exposer les difficultés vécues dans les hôpitaux des régions;

**Considérant** que cet événement qui aura lieu le 12 avril 2026 est ouvert au grand public, et ce, gratuitement;

**Considérant** que la MRC souhaite tenir une représentation sur son territoire afin de sensibiliser les différents acteurs et citoyens aux enjeux vécus en matière d'accessibilité aux soins de santé;

**Considérant** que ce type d'évènement nécessite des partenariats financiers et qu'en ce sens, la MRC souhaite contribuer financièrement à l'évènement à la hauteur de 6 000 \$;

**Considérant** la recommandation du comité de l'administration générale émise en ce sens lors de sa rencontre du 26 février 2026;

**Considérant** que les sommes nécessaires pour ce contrat seront prises du fonds de développement régional;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de participer financièrement à l'évènement docu-spectacle « Urgences rurales 360 » à la hauteur de 6 000 \$ et de puiser cette somme à même le fonds de développement régional.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2025-R-AG089

### Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

---

**Considérant** que le règlement 2024-392 prévoit que toute demande de versement d'une avance à un membre du Conseil doit se faire au moyen d'un formulaire et transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

**Considérant** que madame la préfète a remis le formulaire rempli (prévu à l'annexe A du règlement 2024-392) à la direction générale et que celle-ci a présenté la demande au comité de l'administration générale pour approbation;

**Considérant** que l'avance a été approuvée préalablement par les membres du comité d'administration générale vérifiant les comptes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses tels que présentés via le formulaire prévu à cet effet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG090**

#### **Autorisation – Affectation d'un montant résiduel au surplus affecté à la Véloroute des Draveurs**

**Considérant** que lors des travaux budgétaires pour l'année 2025, un montant a été budgété pour assurer l'entretien de la Véloroute des draveurs;

**Considérant** que la Véloroute des Draveurs est reconnue comme route secondaire à la Route Verte et que cette reconnaissance permet à la MRCVG d'aller chercher des sommes pour assurer l'entretien de ce parc linéaire;

**Considérant** que la MRCVG a effectué une demande de financement au programme Véloce III afin d'aller chercher des sommes pour financer l'entretien de la Véloroute des Draveurs et que la MRCVG a reçu une somme de 77 960 \$;

**Considérant** que les sommes reçues dans le cadre de cette aide financière sont supérieures au montant prévu au budget pour l'année 2025;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'affectation de la somme résiduelle de l'ordre de 77 960 \$ au surplus affecté destiné à la Véloroute des Draveurs pour l'année 2025.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG091**

#### **Autorisation d'emprunt temporaire – Dépense pour les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (règlement 2026-421)**

**Considérant** que le Conseil a adopté le règlement 2026-421 « Décrétant une dépense de 418 800 \$ et un emprunt de 418 800 \$ afin de financer les travaux de mise aux normes et d'amélioration des infrastructures au Complexe environnemental Nord de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau » à l'occasion d'une séance extraordinaire tenue le 25 février 2026;

**Considérant** que suite à l'approbation et l'entrée en vigueur du Règlement, la MRC procédera à des dépenses relatives à l'objet du Règlement;

**Considérant** que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières et matérielles, Mme Claude-Ann Langevin, au fur que les dépenses seront engagées;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'autoriser la directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, Mme Claude-ann Langevin, à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire au financement des activités prévues au Règlement 2026-421;
- D'autoriser Mme Chantal Lamarche, préfète, ainsi que Mme Joanie Courchaine, Directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC tous documents requis à ces fins.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG092**

#### **Affectation au fonds de roulement – honoraires professionnels pour la préparation de plans (génie civil) pour l'implantation d'une dalle de béton – Complexe environnemental Sud**

**Considérant** que le comité d'environnement souhaite implanter une dalle de béton drainée au Complexe environnemental Sud pour y entreposer le sulfate ferreux, produit chimique en vrac utilisé dans le traitement des eaux;

**Considérant** que la MRC détenait déjà les plans structuraux, mais nécessitait la préparation de plans en ingénierie civile pour l'implantation ainsi que le raccordement du drain au bassin d'aération existant;

**Considérant** qu'un mandat a été donné à D.W.B Consultants pour la préparation des plans et devis;

**Considérant** que le montant total des honoraires professionnels s'élève à 4 200 \$, taxes en sus;

**Considérant** que relativement à ce dossier, le comité d'administration général avait convenu de prendre les sommes pour couvrir les dépenses du projet dans le fonds de roulement de la MRC;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Blanchard, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'affecter un montant de 4 200 \$, servant à couvrir les honoraires professionnels de D.W.B consultants pour la préparation de plans d'ingénierie relativement à une dalle de béton drainée au Complexe environnemental Sid, au fonds de roulement de la MRC.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG093**

#### **Modification aux résolutions 2025-R-AG162 et 2025-R-AG218 – Affectation des dépenses d'équipements pour l'entretien de la Véloroute des Draveurs au budget de la MRC**

**Considérant** qu'en 2025, la MRC a entrepris d'effectuer l'entretien et la patrouille de la Véloroute des Draveurs par ses propres moyens;

**Considérant** que par la résolution 2025-R-AG162, la MRC a autorisé l'acquisition de deux tracteurs à gazon au montant total de 13 599.98 \$, taxes en sus;

**Considérant** que par la résolution 2025-R-AG218, la MRC a autorisé l'acquisition d'un conteneur pour l'entreposage de l'équipement nécessaire à l'entretien de la véloroute, au montant de 6 175 \$, taxes en sus;

**Considérant** que les résolutions 2025-R-AG-162 et 2025-R-AG218 prévoient que ces dépenses soient affectées au fonds de roulement de la MRC;

**Considérant** que ces dépenses sont finalement couvertes dans le cadre de l'aide financière de Véloce III et qu'il n'est donc pas nécessaire de puiser ces sommes dans le fonds de roulement;

**Considérant** que la directrice des ressources financières et matérielles recommande de désaffecter ces montants du fonds de roulement et de les affecter au budget de la Véloroute;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De modifier les résolutions 2025-R-AG162 et 2025-R-AG218 afin de désaffecter un montant total de 19 774,98 \$ du fonds de roulement;
- D'affecter le montant au budget de la Véloroute des Draveurs de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG094**

**Modification à la résolution 2025-R-AG419 - Désignation à titre de représentant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Concertation en logement**

---

**Considérant** que la résolution 2025-R-AG419 désigne M. Yvon Blanchard à titre de représentant de la MRC au sein du Comité Logement en santé;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le nom du comité pour « Comité Concertation en logement »;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-François Dion, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier la résolution 2025-R-AG419 afin de modifier le nom du comité « Logement en santé » pour « Concertation en logement ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## CONSEIL

---

**2026-R-AG095**

**Appui à la municipalité de Bouchette pour la mise à disposition d'un terrain en vue de l'implantation d'une maison de soins palliatifs**

---

**Considérant** que la municipalité de Bouchette a manifesté son ouverture à mettre à disposition un terrain municipal afin de soutenir la réalisation d'un projet de maison de soins palliatifs sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau fait face à des enjeux importants en matière d'accessibilité aux soins de fin de vie et aux soins palliatifs;

**Considérant** que la population de la MRC est vieillissante et que les besoins en soins de proximité, humains et adaptés ne cessent de croître;

**Considérant** que l'implantation d'une maison de soins palliatifs sur le territoire constitue une réponse structurante pour améliorer l'offre de services et permettre aux citoyens de demeurer près de leurs proches en fin de vie;

**Considérant** que le terrain proposé par la municipalité de Bouchette présente un emplacement stratégique, central et facilement accessible pour desservir l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que cet emplacement permet de minimiser les temps de déplacement pour une majorité de citoyens du territoire, favorisant ainsi un accès plus rapide, équitable et humain aux soins de fin de vie;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le substitut Ghyslain Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer la démarche de la municipalité de Bouchette visant à mettre à disposition un terrain municipal afin de faciliter l'implantation d'une maison de soins palliatifs sur le territoire;
- De reconnaître le caractère stratégique et central du site proposé, lequel constitue un emplacement idéal pour la future implantation de cette infrastructure essentielle;
- D'inviter les porteurs de projet à considérer favorablement le terrain proposé par la municipalité de Bouchette pour la réalisation de la maison de soins palliatifs;
- De réaffirmer l'importance de doter le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau d'une maison de soins palliatifs, afin d'assurer un accès équitable et humain aux soins de fin de vie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG096**

#### **Appui à la TROCAO - Demande de financement supplémentaire pour les groupes d'action communautaire autonomes de l'Outaouais**

---

**Considérant** la crise actuelle du logement et du coût de la vie dans nos communautés;

**Considérant** que les investissements provinciaux dans les groupes d'action communautaire autonomes contribuent au filet de sécurité sociale et au bien-être de nos communautés;

**Considérant** que le sous-financement de ces groupes affaiblit leur capacité d'action et prive les communautés et les populations vulnérables de services essentiels et préventifs, qui constituent souvent la dernière ligne de défense de notre filet de sécurité sociale;

**Considérant** que chaque dollar investi par le gouvernement provincial dans les groupes d'action communautaire autonomes est réinvesti dans nos économies locales sous forme de salaires et de dépenses locales, et contribue au développement économique régional;

**Considérant** que le financement axé sur la mission contribue à accroître l'efficacité et à réduire la bureaucratie tant pour le gouvernement provincial que pour les groupes d'action communautaire autonomes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le conseiller Gabriel Guertin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer les demandes des groupes d'action communautaire autonomes visant à injecter 57 millions de dollars dans le financement axé sur la mission afin de soutenir les groupes d'action communautaire autonomes de l'Outaouais.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG097**

#### **Dénonciation des coupures d'effectifs en protection de la faune et demande de maintien du bureau de Maniwaki**

---

**Considérant** que le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau se caractérise par une vaste superficie à prédominance forestière, comprenant de nombreux plans d'eau, territoires fauniques structurés (zecs, pourvoies) et terres publiques;

**Considérant** que les activités de chasse, de pêche et de plein air constituent des piliers importants de l'économie locale et de l'attractivité touristique de la région;

**Considérant** que la présence d'agents de protection de la faune est essentielle afin d'assurer le respect de la réglementation, la protection des ressources fauniques, la sécurité des usagers du territoire et la prévention du braconnage;

**Considérant** qu'au cours des dernières années, soit depuis environ 2012, les effectifs d'agents de protection de la faune desservant le secteur du Pontiac et de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ont connu une diminution importante, passant d'environ dix (10) agents à seulement deux (2) agents en 2026;

**Considérant** que cette réduction significative compromet la capacité d'intervention sur le territoire, notamment en période de pointe des activités fauniques;

**Considérant** la fermeture récente du bureau des agents de protection de la faune desservant le territoire de la MRC du Pontiac, laquelle s'inscrit dans une tendance de réduction des effectifs sur le territoire et laisse craindre que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soit la prochaine à subir de telles compressions;

**Considérant** que des informations crédibles indiquent que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) analyserait actuellement la possibilité de relocaliser les agents de protection de la faune vers Mont-Laurier;

**Considérant** qu'une telle centralisation aurait pour effet d'éloigner les ressources du territoire, d'augmenter les délais d'intervention et de réduire la présence dissuasive des agents sur le terrain;

**Considérant** que le maintien d'un point de service à Maniwaki est stratégique afin d'assurer une couverture adéquate de l'Outaouais rural, particulièrement dans les secteurs éloignés et difficilement accessibles;

**Considérant** que la disparition du bureau local constituerait un recul important pour la protection de la faune, la sécurité publique et le développement économique régional;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par madame la substitut Mélanie Marchand, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De dénoncer fermement les coupures d'effectifs survenues au sein des agents de protection de la faune desservant le territoire du Pontiac et de la MRCVG;
- De s'opposer à toute fermeture ou relocalisation du bureau des agents de protection de la faune actuellement situé à Maniwaki;
- De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de maintenir le bureau de Maniwaki en opération et de revoir les effectifs affectés au territoire afin d'assurer une couverture adéquate et sécuritaire;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre du MELCCFP, à M. Robert Bussièrès, député de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'aux municipalités locales pour appui.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG098**

#### **Dénonciation des coupures d'effectifs à l'Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga et demande de rétablissement des ressources en région**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est un territoire à forte vocation forestière, où l'aménagement durable de la forêt constitue un levier économique majeur;

**Considérant** que l'Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga, située à Maniwaki, joue un rôle stratégique dans la planification, la gestion et le suivi des activités forestières sur le territoire;

**Considérant** que, dans les années 2000, cette unité de gestion comptait environ vingt (20) postes, permettant une présence significative de ressources professionnelles en région;

**Considérant** que les effectifs ont été réduits à environ dix (10) postes vers 2015, puis à seulement deux (2) postes en 2026, représentant une diminution majeure de l'expertise disponible localement;

**Considérant** que cette réduction progressive des effectifs entraîne une centralisation des décisions à l'extérieur du territoire, au détriment d'une connaissance fine des réalités locales;

**Considérant** que la gestion des ressources forestières doit s'appuyer sur une proximité avec le territoire afin de tenir compte adéquatement des enjeux environnementaux, économiques et sociaux propres à la région;

**Considérant** que la présence de professionnels en région favorise une prise de décision plus agile, concertée et adaptée aux besoins des communautés locales et des utilisateurs du territoire;

**Considérant** que la diminution des ressources en région contribue à un affaiblissement de la capacité d'intervention locale et à une perte d'influence des acteurs régionaux dans la gestion de leur propre territoire;

**Considérant** que le maintien et le renforcement des emplois en région s'inscrivent dans les objectifs d'occupation et de vitalité des territoires;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Berniquez, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Couchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De dénoncer fermement les coupures d'effectifs à l'Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga située à Maniwaki;
- De demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de rétablir et augmenter les effectifs au sein de cette unité de gestion et de maintenir et renforcer la présence décisionnelle en région en matière de gestion forestière;
- De réaffirmer que les décisions concernant la gestion du territoire forestier doivent être prises en région et dans l'intérêt des communautés locales;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre du MRNF, à M. Robert Bussièrès, député de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'aux municipalités locales pour appui.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG099**

#### **Demande de maintien et de rétablissement d'une présence locale au sein de l'Équipe mixte d'intervention policière et intervenants communautaires (ÉMIPIC)**

**Considérant** le besoin en services de santé mentale est important sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau et que certaines clientèles vulnérables nécessitent un accès rapide à des interventions psychosociales;

**Considérant** les interventions auprès de personnes en situation de crise sont généralement beaucoup plus efficaces lorsqu'elles sont réalisées en personne plutôt qu'à distance, notamment par téléphone;

**Considérant** l'expérience passée a démontré les retombées positives de la présence d'une intervenante psychosociale sur le terrain, notamment au sein de l'équipe ÉMIPIC, et les bénéfices d'une collaboration directe avec les services policiers;

**Considérant** que le départ d'une ressource a laissé vacant un poste essentiel au sein de l'équipe ÉMIPIC et que ce poste n'a pas été pourvu à ce jour;

**Considérant que** le CISSS de l'Outaouais (CISSSO) a pris la décision de baser les ressources à l'extérieur du territoire, celles-ci intervenant désormais principalement sur appel via la ligne 811;

**Considérant** que l'absence d'une ressource psychosociale en présence sur le territoire entraîne une pression accrue sur les services policiers, notamment la Sûreté du Québec, qui doivent intervenir dans des situations relevant davantage du domaine psychosocial que du maintien de l'ordre;

**Considérant** les citoyens des régions rurales, dont ceux de la Vallée-de-la-Gatineau, doivent pouvoir bénéficier d'un accès équitable à des services de santé et de services sociaux comparables à ceux offerts en milieu urbain, incluant une présence locale d'intervenants;

**Considérant** la création d'un lien de confiance avec la clientèle vulnérable du territoire est essentiel afin de favoriser la prévention, l'accompagnement et le soutien, et non seulement l'intervention lors des situations de crise;

**Considérant** que la présence d'un intervenant sur le territoire permet une meilleure connaissance des organismes communautaires et des services disponibles dans le milieu, favorisant ainsi une orientation et une continuité des services plus efficaces;

**Considérant** que le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau est également fréquenté et habité par des membres de différentes communautés autochtones, et qu'il est important que les services offerts tiennent compte des réalités culturelles, historiques et sociales propres aux peuples autochtones;

**Considérant** que la présence d'un intervenant sensibilisé aux réalités autochtones favoriserait des interventions plus adaptées, respectueuses et sécurisantes pour les personnes autochtones nécessitant un soutien psychosocial;

**Considérant** qu'une ressource devrait en tout temps être disponible sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau, incluant les soirs et la fin de semaine

**En conséquence**, monsieur le substitut Ghyslain Robert, appuyé par madame la substitut Mélanie Marchand, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De dénoncer la décision du CISSS de l'Outaouais de retirer une présence permanente d'intervenant psychosocial sur le territoire dans le cadre de l'équipe ÉMIPIC;
- De demander au CISSS de l'Outaouais de procéder rapidement au remplacement du poste laissé vacant au sein de l'équipe ÉMIPIC, d'assurer une présence physique permanente d'un intervenant sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;
- De réaffirmer que les services en santé mentale et en intervention de crise doivent être accessibles, humains et ancrés dans le milieu, particulièrement en contexte rural;
- De transmettre une copie de la présente résolution au PDG du CISSS, de l'Outaouais, M. Marc Bilodeau, à M. Robert Bussières, député de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'aux municipalités locales pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG100**

**Dénonciation du déplacement du poste en périnatalité du CLSC de Maniwaki et demande de rétablissement des services infirmiers de proximité**

---

**Considérant** que le CLSC de Maniwaki constitue un point de service essentiel pour l'accès aux soins de santé de proximité pour la population de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le poste d'infirmière en périnatalité au CLSC de Maniwaki est devenu vacant à la suite d'un départ à la retraite;

**Considérant** que le CISSS de l'Outaouais a pris la décision de ne pas remplacer ce poste localement et de le relocaliser à Gatineau, invoquant une diminution des besoins en périnatalité et en vaccination sur le territoire;

**Considérant** que cette décision a été prise sans que le directeur du réseau local de services (RLS) concerné ne soit informé, malgré son rôle visant à assurer une gestion adaptée aux réalités locales;

**Considérant** que la présence d'une infirmière en périnatalité sur le territoire permet d'offrir des services de proximité essentiels aux familles, notamment en matière de suivi pré et postnatal, de soutien aux jeunes parents et de prévention, ce qui est notamment un facteur prédominant favorisant l'établissement des familles;

**Considérant** que, même dans un contexte de diminution des besoins spécifiques en périnatalité, les compétences d'une infirmière peuvent être mises à profit pour répondre à d'autres besoins prioritaires du territoire, notamment en matière de soins à domicile, de suivi de pansements, de soutien aux personnes âgées et de services de première ligne;

**Considérant** que la réduction des ressources en soins infirmiers en région contribue à fragiliser l'offre de services de proximité et à accentuer les inégalités entre les milieux urbains et ruraux;

**Considérant** que le maintien de ressources professionnelles en santé sur le territoire est essentiel afin d'assurer une réponse rapide, adaptée et humaine aux besoins de la population;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gilles Courchaine, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De dénoncer la décision du CISSS de l'Outaouais de ne pas remplacer le poste d'infirmière en périnatalité au CLSC de Maniwaki et de relocaliser celui-ci à Gatineau;
- De demander au CISSS de l'Outaouais de rétablir le poste d'infirmière au CLSC de Maniwaki, de maintenir une offre de services infirmiers de proximité adaptée aux besoins du territoire et de considérer les besoins globaux de la population, au-delà du seul volet périnatal;
- De rappeler l'importance d'une gouvernance locale efficace, notamment par l'implication du directeur du réseau local de services, dans les décisions affectant l'organisation des soins sur le territoire;
- De réaffirmer que les citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau doivent bénéficier d'un accès équitable à des soins de santé de proximité, comparables à ceux offerts dans les centres urbains;
- De transmettre une copie de la présente résolution au PDG du CISSS, de l'Outaouais, M. Marc Bilodeau, à M. Robert Bussières, député de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'aux municipalités locales pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG101

**Appui au projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB) de la Haute-Gatineau**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est un territoire à forte vocation forestière où l'aménagement durable et la mise en valeur des ressources forestières constituent des leviers économiques essentiels;

**Considérant** que la fermeture de l'usine Fortress de Thurso et la fin annoncée du Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité (PEEOL) créent un déséquilibre important dans les débouchés pour le bois feuillu de faible qualité sur le territoire;

**Considérant** que l'absence de marchés pour les bois de trituration compromet la viabilité économique de la récolte en forêt mixte et entraîne le gel de certains peuplements forestiers;

**Considérant** que le projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB), porté par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG), vise à implanter une infrastructure régionale de tri, de consolidation et de valorisation du bois dans le parc industriel de Bois-Franc;

**Considérant** que ce projet permettra d'optimiser la valeur de chaque bille de bois en distinguant les essences à haute valeur de celles destinées à la biomasse, tout en réduisant les coûts d'exploitation forestière;

**Considérant** que le CVB agira comme un pôle logistique régional facilitant le regroupement, l'entreposage et la mise en marché du bois, notamment pour les producteurs de forêts privées qui éprouvent actuellement des difficultés à valoriser leurs volumes;

**Considérant** que le projet s'inscrit dans une logique de développement durable en maximisant l'utilisation des ressources forestières et en réduisant les transports inutiles;

**Considérant** que l'implantation du CVB, estimée à un investissement de plus de 4,5 M\$, représente une occasion structurante de développement économique régional et de consolidation de la filière forestière en Outaouais;

**Considérant** que ce projet s'appuie sur des partenariats industriels existants et en développement, notamment avec l'usine de pyrolyse d'E-FICIENT Solutions, renforçant ainsi l'écosystème forestier régional;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par monsieur le substitut Ghyslain Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer le projet de Centre de valorisation du bois et de la biomasse (CVB) de la Haute-Gatineau porté par la Coopérative de solidarité des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG);
- De reconnaître le caractère structurant de ce projet pour l'avenir de la filière forestière régionale et pour la vitalité économique du territoire;
- De demander au ministre des Ressources naturelles et des forêts de soutenir financièrement et stratégiquement la réalisation du projet et de reconnaître le CVB comme une infrastructure essentielle à l'optimisation de la gestion des bois feuillus de faible qualité au Québec;
- De réaffirmer l'importance de développer des solutions régionales afin de favoriser une gestion durable, intégrée et économiquement viable des ressources forestières;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Jean-François Simard, à M. Robert Bussières, député de Gatineau, ainsi qu'à la Coopérative des entrepreneurs de la Gatineau (CSEG).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

---

### **Note au procès-verbal – Vérification des comptes**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette ainsi que monsieur le conseiller Mario Langevin ont procédé à la vérification des comptes pour la période du 18 février 2026 au 26 mars 2026 préalablement à la séance du Conseil débutant à 18 h 00.

**2026-R-AG102 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 février 2026 au 26 mars 2026**

---

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 18 février 2026 au 26 mars 2026, totalisant un montant de 310 541.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG103 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 février 2026 au 26 mars 2026**

---

Monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 18 février 2026 au 26 mars 2026 totalisant un montant de 480 882.78 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG104 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 mars 2026**

---

Monsieur le conseiller Denis Marcoux, appuyé par monsieur le conseiller Steve Lefebvre propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 26 mars 2026 totalisant un montant de 584 107.31 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG105 Adoption de la liste des chèques - TNO Période du 18 février 2026 au 26 mars 2026**

---

Monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO du 18 février 2026 au 26 mars 2026 totalisant un montant de 19 099.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG106 Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 mars 2026**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Robert Berniquez propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 26 mars 2026 totalisant un montant de 53 209.00 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

### **Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée Joanie Courchaine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extrabudgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

**Joanie Courchaine**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**

---

## **ÉLECTIONS**

---

### **Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités de la trésorière d'élection**

Le rapport d'activités des élections générales du 2 novembre 2025 est déposé aux membres du Conseil par la trésorière d'élection, Mme Claude-Ann Langevin.

---

## **SÉCURITÉ**

---

**2026-R-AG107**

### **Détermination des priorités locales d'intervention en matière de sécurité policière**

**Considérant** que la MRC doit établir les priorités locales d'intervention en matière de sécurité policière pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2027;

**Considérant** que les priorités ciblées par le comité de sécurité publique sont les suivantes :

- Visibilité policière sur l'ensemble du territoire de la MRC – Méthode d'opérations statiques de 30 minutes;
- Augmenter le sentiment de sécurité lors des périodes de transport scolaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par monsieur le substitut Ghyslain Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les priorités locales d'intervention tel que recommandé par le comité de sécurité publique et de transmettre l'information à la Sureté du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG108**

### **Demande à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) – Démarches visant l'implantation d'une base de transport médical hélicoptéré ou d'un point d'appui opérationnel**

**Considérant** la fin annoncée des services d'évacuation médicale hélicoptérée offerts sur une base d'abonnement privé en milieu isolé et la transition vers un service gouvernemental de transport médical hélicoptéré;

**Considérant** que le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau comprend de vastes zones non desservies par le réseau routier supérieur, incluant des territoires non organisés, des zones d'exploitation forestière, des territoires fauniques structurés, des pourvoiries et des secteurs de villégiature;

**Considérant** que la MRC agit à titre d'autorité municipale locale pour ses territoires non organisés et qu'elle a, à ce titre, des responsabilités en matière de planification de la sécurité civile et de coordination des mesures d'intervention en milieu isolé;

**Considérant** que l'accessibilité rapide à des services d'évacuation médicale constitue un enjeu majeur pour la sécurité des citoyens, des travailleurs, des villégiateurs et des usagers du territoire;

**Considérant** les délais d'intervention potentiels associés à l'absence d'une base de transport médical hélicoptère dans l'Outaouais et les impacts appréhendés sur la couverture des territoires de la Haute-Gatineau;

**Considérant** la localisation stratégique de l'aéroport de Maniwaki, situé sur le territoire de la municipalité de Messines, ainsi que ses infrastructures existantes permettant d'accueillir des opérations aériennes d'urgence;

**Considérant** que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki constitue l'interlocuteur privilégié pour toute démarche visant le développement, l'optimisation et la mise en valeur de cette infrastructure;

**Considérant** l'importance d'identifier des solutions transitoires et pragmatiques permettant d'assurer une couverture efficace du territoire, notamment par l'implantation d'un point d'appui opérationnel, le pré positionnement saisonnier d'appareils ou la conclusion d'ententes de collaboration avec les autorités responsables du transport médical hélicoptère;

**Considérant** la recommandation du comité de sécurité publique en ce sens lors de sa rencontre du 24 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Marc Beaudoin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande officiellement à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki :

- D'entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales et des organismes responsables du déploiement du service de transport médical hélicoptère afin d'évaluer la possibilité d'implanter une base permanente à l'aéroport de Maniwaki;
- À défaut de l'implantation d'une base permanente à court terme, d'analyser et de proposer des options pragmatiques permettant d'améliorer rapidement la couverture aérienne d'urgence du territoire, notamment :
  - L'établissement d'un point d'appui opérationnel;
  - Le pré positionnement saisonnier d'un appareil;
  - La mise en place d'ententes de collaboration ou de protocoles d'utilisation de l'infrastructure aéroportuaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG109

**Adoption du rapport d'activités du MSP pour les plans de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) révisé de l'an 7 et de l'an 8 (2024-2025)**

**Considérant** l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que les municipalités locales doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité portant sur l'application et la mise en œuvre du SCRSI en vigueur;

**Considérant** qu'il est mentionné à l'action 32 du plan de mise en œuvre du SCRSI révisé que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités détaillé conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP et aux municipalités dans le délai prescrit;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport d'activité pour les plans de mise en œuvre du SCRSI révisé de l'an 7 et de l'an 8 (2024-2025) et qu'une copie de ce rapport soit envoyée au ministre de la Sécurité publique, au représentant du ministère de la Sécurité publique pour la MRC aux municipalités locales.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

### ENVIRONNEMENT

---

2026-R-AG110

**Offre d'une nouvelle entente entre la Ville de Gatineau et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour le transport et traitement par compostage d'une portion des matières organiques issues d'une collecte de troisième voie**

---

**Considérant** que l'entente entre la Ville de Gatineau (Ville) et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour le Transport et traitement par compostage d'une portion des matières organiques issues d'une collecte de troisième voie – période d'essai, a été en vigueur de septembre 2025 à janvier 2026;

**Considérant** qu'au cours de cette entente, la collaboration sur le plan logistique a été exceptionnelle, de la communication aux opérations de chargement;

**Considérant** le souhait de la MRCVG à poursuivre une collaboration avec la Ville pour le transport et le traitement de la matière organique;

**Considérant** que la Ville accepte les sacs compostables dans leur cueillette de matières organiques;

**Considérant** que le mode d'opération et d'encadrement de la plateforme de compostage de la MRCVG rend plus complexes la réception et le traitement de grandes quantités de matières organiques issues de collectes régulières de la Ville vu la présence des sacs;

**Considérant** que les observations faites par la MRCVG sur matières organiques de la Ville durant les périodes de collectes spéciales de résidus verts à l'automne 2025 confirment une matière plus facilement compatible avec les procédés de la plateforme de compostage de la MRCVG;

**Considérant** la recommandation émise par les membres du comité environnement dans ce sens lors de leur rencontre du 26 février 2026;

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'offrir à la Ville de Gatineau une nouvelle entente pour le transport et le traitement par compostage d'une portion des matières organiques issues d'une collecte de troisième voie lors des périodes de pointe de liées aux collectes spéciales de résidus verts au printemps et à l'automne, pour les années 2026 et 2027.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

---

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

---

2026-R-AG111

**Demande au MELCCFP visant la réouverture de la pisciculture du réservoir Baskatong**

---

**Considérant** que le réservoir Baskatong constitue l'un des plans d'eau les plus importants de l'Outaouais pour la pêche sportive et qu'il représente un moteur économique majeur pour plusieurs municipalités de la région, notamment par l'entremise des pourvoiries, des entreprises touristiques et des activités récréotouristiques;

**Considérant** que, pendant plusieurs années, une pisciculture a été exploitée sur le territoire du réservoir Baskatong afin de soutenir la gestion de la ressource halieutique, notamment par l'ensemencement du doré jaune;

**Considérant** que cette pisciculture a contribué de manière significative au maintien et à l'amélioration du potentiel de pêche du réservoir Baskatong, activité qui attire annuellement un grand nombre de visiteurs et génère des retombées économiques importantes pour la région;

**Considérant** que les activités de cette pisciculture ont été interrompues il y a plusieurs années, alors que la population de doré jaune du réservoir était jugée suffisamment stable pour permettre une reproduction naturelle adéquate;

**Considérant** que plusieurs intervenants du milieu, dont des pêcheurs, des pourvoies, des municipalités et des organisations régionales, expriment aujourd'hui des préoccupations quant à l'évolution de la ressource halieutique et souhaitent la mise en place de mesures proactives pour assurer la pérennité de cette ressource;

**Considérant** que la réouverture de la pisciculture du Baskatong permettrait de soutenir les efforts d'ensemencement et de gestion de la ressource faunique, contribuant ainsi à maintenir la qualité de la pêche sportive dans la région;

**Considérant** que cette infrastructure pourrait également servir à l'ensemencement du doré jaune dans d'autres plans d'eau de la région de l'Outaouais où les conditions sont propices à cette espèce, permettant ainsi d'améliorer la gestion et la mise en valeur de plusieurs lacs;

**Considérant** que la remise en fonction de cette pisciculture représenterait un levier important pour le développement régional, tant sur les plans économiques, touristique que faunique;

**Considérant** la recommandation du comité Faune en ce sens lors de sa rencontre du 25 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Mario Langevin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- De demander formellement au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) d'évaluer la possibilité de procéder à la réouverture de la pisciculture associée au réservoir Baskatong;
- De signifier que cette démarche vise notamment à soutenir les efforts d'ensemencement du doré jaune afin d'assurer la pérennité et la qualité de la pêche sportive dans le réservoir Baskatong et dans d'autres plans d'eau de la région où cette espèce peut être valorisée;
- De souligner l'importance stratégique de cette infrastructure pour la gestion durable de la ressource halieutique, pour l'économie régionale et pour le maintien des activités récréotouristiques liées à la pêche;
- De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités locales afin de solliciter leur appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

---

2026-R-AG112

**Appui à la résolution 2026-02-030 de la municipalité de Low – Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec – interventions majeures sur la route 105 du chemin Plunkett au chemin Montague**

---

**Considérant** la résolution 2026-02-030 de la municipalité de Low sollicitant l'appui de la MRC;

**Considérant** l'état déplorable et les lacunes importantes observées sur la route 105 dans l'ensemble de son trajet, particulièrement entre les chemins Plunkett et Montague, affectant la sécurité, la fluidité et la fiabilité du réseau routier de la région;

**Considérant** que le tronçon de la route 106 situé sur le territoire de la municipalité du Canton de Low supporte un volume de circulation sans cesse accru puisqu'il s'agit du premier lien d'importance pour l'accès sud de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** l'importance stratégique de la route 105 comme axe de transport régional, économique, touristique et sécuritaire entre Low et Gatineau;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement émise en ce sens lors de sa rencontre du 25 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le substitut Ghyslain Robert, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer la municipalité de Low dans sa demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à entreprendre, dans les meilleurs délais, les interventions requises aux fins de remettre en état la route 105 entre les chemins Plunkett et Montague, incluant une réfection structurale et un repavage de la voie de circulation;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'à Monsieur le Député Robert Bussières.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-R-AG113

**Appui à la résolution R2026-02-043 de la Ville de Maniwaki – Demande de révision au MAMH – Tenant lieu de taxes**

---

**Considérant** que la Ville de Maniwaki fournit l'ensemble des services municipaux à la nouvelle Maison des aînés située sur son territoire;

**Considérant** que les travaux de construction de la Maison des aînés ont débuté le 2 juin 2023 et que l'essentiel des travaux était terminé le 2 juin 2025;

**Considérant** que l'immeuble a été porté au rôle d'évaluation de la Ville de Maniwaki le 28 juin 2025;

**Considérant** que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a confirmé qu'aucun tenant lieu de taxes révisées ne sera versé pour l'année 2026, en se basant sur la valeur inscrite au rôle 2024, laquelle ne reflète pas la réalité de la nouvelle construction;

**Considérant** que cette absence de tenant lieu de taxes adéquates crée un manque à gagner de 820 000 \$ dans le budget municipal 2026, déjà fortement affecté par l'augmentation des quotes-parts;

**Considérant** que la ville juge essentiel que le financement des services municipaux soit équitablement assumé, particulièrement lorsqu'il s'agit d'infrastructure gouvernementale générant une charge réelle sur les services locaux;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement émise en ce sens lors de sa rencontre du 25 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'appuyer la résolution R2026-02-043 de la Ville de Maniwaki;
- De demander au MAMH de réviser sa décision et de reconnaître la valeur réelle de la nouvelle maison des aînés dans le calcul du tenant lieu de taxes pour l'année 2026;
- De transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, ainsi qu'au député de Gatineau M. Robert Bussières.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG114**

#### **Adoption – Politique Municipalité amie des aînés (MADA) – 2026-2029**

---

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a entrepris une démarche structurée du programme Municipalité amie des aînés (MADA) afin de favoriser le vieillissement actif, la participation sociale et l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées sur son territoire;

**Considérant** que cette démarche s'appuie sur une approche participative impliquant les municipalités, les partenaires du milieu ainsi que les citoyens, notamment les personnes âgées, permettant de dresser un portrait du milieu et d'identifier les enjeux prioritaires;

**Considérant** que la Politique MADA 2026-2029 établit une vision, des valeurs, des principes directeurs ainsi que des objectifs visant à adapter les milieux de vie aux réalités du vieillissement de la population;

**Considérant** que cette politique constitue un cadre de référence pour orienter les décisions et les interventions de la MRC et de ses partenaires en matière de services, d'infrastructures et de développement du territoire en faveur des aînés;

**Considérant** que la politique est accompagnée d'un plan d'action structuré couvrant la période 2026-2029 et prévoyant des mesures concrètes, réalistes et adaptées aux besoins du milieu;

**Considérant** que le conseil des maires souhaite formaliser son engagement envers le bien-être, la sécurité, l'inclusion et la qualité de vie des personnes âgées de la MRC;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement en ce sens lors de sa rencontre du 25 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Jean-François Dion, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Caron, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter la Politique Municipalité amie des aînés (MADA) 2026-2029 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG115**

#### **Appui – Ressource intermédiaire pour les 12 à 18 ans « Le Chalet »**

---

**Considérant** la présentation du projet livrée au comité d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau le 25 février 2026, soit celle d'une ressource intermédiaire pour les 12 à 18 ans à être implantée à même la MRCVG;

**Considérant** la formation et l'expérience des promotrices porteuses du projet soit madame Jeanne Lauzon, technicienne en travail social et madame Mikaelle Côté-Larche, chercheuse en criminologie;

**Considérant** le besoin criant de ce type de ressource sur le territoire de la MRCVG considérant qu'aucune n'est actuellement existante en Outaouais;

**Considérant** que depuis 2023, 53 placements de jeunes en difficulté de la MRCVG ont été effectués vers des centres de réadaptation hors région, dont quatre d'entre eux sont issus des Premières Nations;

**Considérant** que selon des études en la matière, un passage en ressource intermédiaire est beaucoup plus garant de succès qu'un passage direct en centre de réadaptation;

**Considérant** les étapes déjà réalisées démontrant le sérieux de la démarche et que les étapes à venir nécessitent l'aval notamment du Ministère et du CISSSO;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement émise en ce sens lors de sa rencontre du 25 février 2026;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Samuel Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- D'adresser au CISSS de l'Outaouais l'urgence et la grande pertinence de l'établissement d'une telle ressource sur le territoire;
- D'acheminer copie de la présente au député de Gatineau M. Robert Bussière.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2026-R-AG116**

#### **Octroi du contrat 260220 – Travaux d'aménagement et agrandissement du lieu d'enfouissement en territoire isolé Notakim**

---

**Considérant** que le dépotoir NOTAKIM est situé en milieu isolé et éloigné;

**Considérant** que le dépotoir existant (y compris ses tranchées) ne permet plus l'ajout de déchets supplémentaires;

**Considérant** qu'un agrandissement du site avec l'ajout de nouvelles tranchées d'enfouissement est donc nécessaire afin de permettre de prolonger la vie utile de ce dépotoir;

**Considérant** qu'à cet effet, la MRC a lancé l'appel d'offres sur invitation 260220 « Travaux d'aménagement et agrandissement du lieu d'enfouissement en territoire isolé Notakim »;

**Considérant** que la MRC a réalisé un appel d'offres auprès de quatre (4) entrepreneurs et que la MRC a reçu deux (2) soumissions;

**Considérant** que la soumission de « Guy Matte Construction Démolition » s'est avérée conforme et la plus basse;

**Considérant** que les prix soumis pour les deux options demandées, excluant les taxes, sont :

- De 90 935,75 \$, incluant le déchiquetage du bois sur place
- De 85 935,75 \$, excluant le déchiquetage du bois sur place

**Considérant** que la MRC privilégie l'option incluant le déchiquetage du bois sur place;

**Considérant** que les sommes pour ce contrat seront puisées à même les surplus accumulés du budget TNOs, tel que déterminé lors des travaux budgétaires;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Steve Lefebvre, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat 260220, option incluant le déchetage du bois sur place, « Travaux d'aménagement et agrandissement du lieu d'enfouissement en territoire isolé Notakim » à Guy Matte Construction Démolition, au coût de 90 035,75 \$ excluant les taxes et de puiser cette somme à même les surplus accumulés du budget des TNOs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG117

**Adoption – Modification du Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028**

**Considérant** que le Fonds régions et ruralité (FRR), mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), constitue un levier financier essentiel pour soutenir le développement territorial et la vitalisation des milieux;

**Considérant** que le volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité permet à la MRC de déterminer et de mettre en œuvre ses propres priorités d'intervention en fonction des besoins identifiés sur son territoire;

**Considérant** que le volet 3 – Vitalisation du Fonds régions et ruralité vise à soutenir les territoires présentant des défis particuliers en matière de vitalité économique et sociale;

**Considérant** que la MRC a autorisé la signature de l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité par la résolution 2025-R-AG255;

**Considérant** que le document intitulé « Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Fonds régions et ruralité 2025 à 2028 » a été présenté aux membres du Conseil;

**Considérant** que ce cadre d'intervention permettra d'assurer une gestion rigoureuse, transparente et cohérente des sommes octroyées dans le cadre du FRR pour la période visée;

**Considérant** les nouvelles modalités liées au Fonds Régions et Ruralités (FRR) concernant des assouplissements du MAMH sur les modalités d'utilisation des sommes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Yvon Blanchard, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les modifications proposées au Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG118

**Adoption – Modification de la politique du Fonds événementiel de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** que le Fonds événementiel vise à soutenir le développement et l'innovation des événements et festivals sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** les nouvelles modalités liées au Fonds Régions et Ruralités (FRR) volet 2 concernant les politiques d'investissement;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la politique du Fonds événementiel afin que cette dernière respecte les modalités du FRR volet 2;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les modifications proposées à la politique du Fonds événementiel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG119

**Adoption – Modification de la Politique de Soutien aux projets structurants**

---

**Considérant** que la Politique de Soutien aux projets structurants vise à fournir un soutien à tout promoteur qui désire réaliser un projet structurant cadrant avec les besoins du milieu et avec la vision de la MRC;

**Considérant** les nouvelles modalités liées au Fonds Régions et Ruralités (FRR) volet 2 concernant les politiques d'investissement;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la Politique de Soutien aux projets structurants afin que cette dernière respecte les modalités du FRR volet 2;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Marcoux, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les modifications proposées à la Politique de Soutien aux projets structurants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG120

**Adoption – Modification de la Politique de Soutien aux entreprises de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que la Politique de Soutien aux entreprises (SAE) vise à soutenir les entreprises existantes et celles désireuses de démarrer leurs opérations sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** les nouvelles modalités liées au Fonds Régions et Ruralités (FRR) volet 2 concernant les politiques d'investissement;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la Politique de Soutien aux entreprises afin que cette dernière respecte les modalités du FRR volet 2;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mario Langevin, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Courchaine, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter les modifications proposées à la Politique de Soutien aux entreprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG121

**Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) 2024-2025**

---

**Considérant** l'Entente relative au Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter le rapport annuel tel que prévu à l'article 4.15 de l'entente;

**Considérant** que dans le cadre de cette Politique, le rapport annuel doit être diffusé sur le site Web de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Mathieu Caron, appuyé par monsieur le conseiller Robert Berniquez, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le rapport annuel du FRR volet 3 2024-2025, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

2026-R-AG122

**Autorisation – Dépôt de la reddition de compte finale au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la réalisation du Plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)**

---

**Considérant** que le Conseil de la MRC a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que la MRC a obtenu une aide financière au démarrage de 50 000 \$;

**Considérant** que la MRC a obtenu une aide financière à l'élaboration de 725 199 \$, incluant les taxes nettes;

**Considérant** que le versement du solde de l'aide financière maximale sera effectué après l'approbation du plan d'intervention et de la reddition de comptes par le ministère;

**Considérant** que la chargée de projet de la MRC, madame Carolane Saumur-Belley, représente cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

**En conséquence**, monsieur le substitut Ghyslain Robert, appuyé par madame la substitut Mélanie Marchand, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser Mme Carolane Saumur-Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet à déposer la reddition de compte finale en lien avec l'élaboration du Plan d'intervention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**LOISIRS ET CULTURE**

---

2026-R-AG123

**Financement de projets 2026 – Fonds événements et festivals**

---

**Considérant** que la MRCVG s'est dotée d'une Politique événements et festivals visant à soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'événements et de festivals sur son territoire;

**Considérant** que le Conseil a prévu au budget 2026 une enveloppe financière dédiée au Fonds événements et festivals;

**Considérant** que la deuxième date de tombée pour l'année 2026 vise les événements se déroulant entre le 1er mai et le 31 août 2026;

**Considérant** qu'une analyse des demandes reçues a été effectuée le 26 février 2026, conformément aux critères établis dans la Politique événements et festivals;

**Considérant** que les promoteurs devront respecter les modalités prévues à la Politique événements et festivals ainsi que toute condition spécifique inscrite à l'entente;

**Considérant** que le montant sera versé en deux versements, le premier lors de la tenue de l'événement et le deuxième, versé sur dépôt du rapport final;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Marc Beaudoin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-François Dion, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière aux dix (10) projets suivants, dans le cadre de la *Politique événements et festivals pour 2026* :

PROMOTEUR	PROJET	DATE DE DÉBUT / FIN	COÛT TOTAL DU PROJET	FINANCEMENT
Municipalité de Blue Sea	Blue Sea en fête	3-5 juillet 2026	24 000 \$	3 000 \$
Municipalité de Cayamant	Soirée Country	27 juin 2026	47 692 \$	2 000 \$
Association des loisirs de LSM	Festival des arts de la scène	24 avril 2026 – 2 mai 2026	42 200 \$	6 000 \$
Municipalité de Gracefield	Festival d'été de Gracefield	17-18 juillet 2026	168 495 \$	4 500 \$
AEVRO - Association Équestre de la Vallée Rocheuse	Saison 2026	29 mai 2026 – 4 octobre 2026	183 000 \$	2 000 \$
Ville de Maniwaki	Festival d'été de Maniwaki	28-29 août 2026	183 000 \$	4 500 \$
Festival d'eau vive de la Haute-Gatineau	Festival d'eau vive	28-30 août 2026	71 000 \$	5 000 \$
Chez Martineau	Programmation printemps 2026	6 mai 2026 – 4 juin 2026	5 750 \$	2 000 \$
Village des aînés Vallée-de-la-Gatineau	Elvis Extravaganza	6 juin 2026	3 680 \$	500 \$
Les Brasseurs de Saveurs	Clog Fest	29-31 mai 2026	90 500 \$	2 500 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2025-R-AG124**

**Fin des travaux d'entretien – Véloroute des Draveurs – Reddition au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)**

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

**Considérant** que seules les dépenses admissibles effectuées après la date de dépôt de la demande d'aide financière sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que seuls les travaux préparatoires confirmés par la ministre sont admissibles à une aide financière;

**Considérant** que les travaux ont été réalisés de 21 avril 2025 au 31 mars 2026;

**Considérant** que la MRC transmet au Ministère le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués qui doivent comprendre :

- Les pièces justificatives des dépenses effectuées
- La mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière
- Des photos des travaux réalisés
- Le résultat relatif aux indicateurs au nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gabriel Guertin, appuyé par monsieur le conseiller Samuel Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Joanie Courchaine est dûment autorisée à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

---

**CORRESPONDANCE**

---

---

**VARIA POUR INFORMATION**

---

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

---

---

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

**2026-R-AG125**

**Clôture de la séance**

---

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu de clore la présente séance, il est présentement 18 h 24.

---

**Chantal Lamarche**  
**Préfète**

---

**Carolane Saumur-Belley**  
**Directrice générale adjointe**  
**Greffière trésorière adjointe**

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*